



Personnels Administratifs

Compte-rendu CAPA SAENES du 4 avril 2019

Vos élu.es à la Commission Administrative Paritaire Académique

Agnès Plessis agnes_plessis@yahoo.fr

Thierry Fourage cgteduc-nantes@orange.fr

Déclaration des élu.es CGT à la CAPA des SAENES du 4 avril 2019

Situation générale

Notre pays traverse une crise sociale et politique d'une gravité exceptionnelle. Dans la fonction publique et notre ministère, le gouvernement maintient son choix de ne pas répondre aux revendications salariales. Il persiste dans la volonté de briser le statut des fonctionnaires et de réduire drastiquement le périmètre des missions de la Fonction publique.

Alors que montent les exigences de justice sociale et de renforcement des services publics de proximité, le gouvernement prévoit en particulier :

- de généraliser la possibilité du recrutement contractuel.
- d'affaiblir les libertés syndicales et les organismes de représentation
- d'accroître l'individualisation des rémunérations

Des centaines de milliers de personnels et parents d'élèves se mobilisent contre toutes ces menaces pour faire entendre leurs revendications. La grève dans les établissements est très suivie, et dans plusieurs départements des assemblées générales se tiennent. La mobilisation s'amplifie face à la politique gouvernementale, et notamment le projet de loi « *École de la confiance* » .

Point sur la situation académique – Non aux suppressions de postes –

Avec 400 suppressions de postes, les personnels administratifs font encore les frais des choix budgétaires du gouvernement Macron. Dans notre Académie, ce sont 14 postes en services qui seront supprimés à la rentrée 2019 et les agents titulaires comme non-titulaires en font les frais.

Cela n'est en aucun cas indolore pour les personnels, et surtout pas pour les CIO qui sont les plus impactés. Nous tenons à rappeler notre ferme opposition aux suppressions de postes administratifs, aux fusions ou projets de mutualisation qui touchent l'ensemble des académies.

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr

Internet <http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>

Nous sommes d'ailleurs nombreux à exprimer notre rejet de ces mesures dans l'Académie depuis le mois de janvier.

En effet, nous connaissons les conséquences en termes de dégradation du service public et de nos conditions de travail. De plus en plus de personnels administratifs sont en situation de mal-être au travail. Ils ne peuvent pas compter sur une administration qui n'a plus le budget suffisant pour déployer les moyens humains nécessaires à des conditions décentes de travail.

Dans un contexte où nombre de collègues exercent des missions ou responsabilités excédant celles normalement dévolues à leur catégorie, la persistance du gel du point d'indice et l'absence de reconnaissance sont encore plus cruellement ressenties.

Des ratios de promotion faibles et des concours en baisse

Et c'est bien ce qui nous occupe ce jour en CAPA, où nous dénonçons la baisse du nombre de postes offerts au concours et la baisse des possibilités d'avancement via la liste d'aptitude.

Tout ceci ne va ni le sens de la résorption de la précarité ni ne contribue à favoriser massivement l'avancement des agents.

En effet, 13 possibilités seulement sont offertes contre 15 l'année dernière pour 164 dossiers déposés soit à peine 8 % de possibilités de promotions.

De la même manière, au tableau d'avancement, selon les informations qui nous ont été communiquées en amont de la CAPA :

- [seuls 14 SAENES classe normale pourront passer classe supérieure sur 241 promouvables
- [seuls 11 SAENES classe supérieure pourront passer classe exceptionnelle sur 183 promouvables.

Pour conclure, nous remercions les personnels qui ont voté pour la CGT et ont permis l'élection de nos commissaires paritaires.

Nous porterons leurs revendications et ils pourront compter sur notre engagement militant au quotidien.

Les élu.es CAPA SAENES

Agnès Plessis

Thierry Fourage

1/ Installation de la CAPA suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018

- [Elu.es SAENES Classe Exceptionnelle : 2 titulaires UNSA / 2 suppléants
- [Elu.es SAENES Classe Supérieure : 1 titulaire CGT Educ'Action (Agnès Plessis) 1 suppléant CGT Educ'Action (Thierry Fourage) / 1 titulaire et 1 suppléant UNSA
- [Elu.es Classe Normale : 2 titulaires UNSA / 2 suppléants

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

2/ Approbation du règlement intérieur de la CAPA :

Suite à une demande de la CGT, le Secrétaire Général précise que les membres suppléants de la CAPA sont autorisés à s'exprimer même si le contraire est inscrit dans le règlement intérieur.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

3/ Désignation des membres des commissions de réformes départementales :

La cheffe de la DIPATE 2 insiste sur l'importance des commissions, elles sont notamment consultées sur les sujets suivants :

- └ Imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident (sauf si l'administration reconnaît d'emblée cette imputabilité)
- └ Situation du fonctionnaire à la fin de la dernière période d'un CLM ou d'un CLD lorsque le comité médical a présumé le fonctionnaire définitivement inapte lors du dernier renouvellement de son congé
- └ Reconnaissance et détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit à l'allocation d'invalidité temporaire (ATI)
- └ Réalité des infirmités suite à un accident de travail/une maladie professionnelle, leur imputabilité au service, le taux d'invalidité en vue de l'attribution de l'ATI (allocation temporaire d'invalidité).
- └ Dernier renouvellement d'une disponibilité d'office pour raison de santé

Suite aux résultats des élections professionnelles, 10 représentants des personnels doivent être désignés pour l'académie, 2 par département (1 titulaire et 1 suppléant).

Voici vos représentants par département à la commission de réforme:

Département 44 : UNSA(titulaire) UNSA(suppléante)	Département 49 : Agnès Plessis – CGT Educ'Action (titulaire) UNSA (suppléante)
Département 53 : UNSA(titulaire) Agnès Plessis – CGT Educ'Action (suppléante)	Département 72 : Hervé Boutard – CGT Educ'Action (titulaire) UNSA(suppléant)
Département 85 : UNSA (titulaire) UNSA (suppléant)	

Retrouvez toutes les informations sur la Commission de Réforme sur le site de la CGT Educ'Action

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/files/2019/01/Commission-de-r%C3%A9forme-FAQ.pdf>

4/ Approbation des PV des CAPA du 19 avril 2018 et du 5 juin 2018

Approbation sans vote.

5/ Avancement au grade de SAENES de Classe supérieure au titre de 2019

2 avis défavorables ont été remontés à la DIPATE

14 possibilités de promotion soit le même ratio que l'examen professionnel.

Critères retenus :

- [ancienneté dans le corps de SAENES
- [échelon
- [ancienneté dans l'échelon

Le Secrétaire Général a réagi à la déclaration de la CGT pour souligner que le nombre de promotions est le même que l'année dernière.

Et en effet, pour la CGT, c'est bien le problème et cela reste très insuffisant au vu du nombre de collègues qui aspirent à une évolution de carrière et de salaire.

Seuls 5,8% des SAENES classe normale passent classe supérieure avec 14 possibilités sur 241 promouvables. Cette année il fallait avoir au moins 17 ans d'ancienneté de corps SAENES pour espérer passer au tableau d'avancement.

Collègues promus

Nom/Prénom	Lieu d'exercice
BONNIN Emmanuelle	CFA La Roche/Yon (85)
THEBAUD Marie-Annick	CLG Haut Gesvres à Treillieres (44)
VADEL Sandrine	CROUS Nantes (44)
LECOURT Anne-Françoise	CLG F. Villon Les Ponts de Cé (49)
JOUBERT Isabelle	Rectorat de Nantes (44)
NOEL Anne-Marie	Université de Nantes (44)
MANCUSO Stéphane	Lyc. Douanier-Rousseau Laval (53)
CROCHET Paulette	Luc Camus Nantes (44)
LUSTIERE Lydie	Université de Nantes (44)
DUMONT Christelle	Rectorat de Nantes (44)
CHANTREL Yann	DSDEN Vendée (85)
CHARPENTIER Catherine	LP Bouloche Saint Saint-Nazaire (44)
CHEBARDY-BANSE Laure	DSDEN Maine-et-Loire (49)
NAULLEAU Gwenaëlle	CLG M. Baron Héric (44)

6/ Avancement au grade de SAENES de Classe exceptionnelle au titre de 2019 :

2 avis défavorables ont été remontés à la DIPATE

11 possibilités soit le même ratio que l'examen professionnel.

Seuls 6% des SAENES classe supérieure passent classe exceptionnelle avec 11 possibilités sur 183 promouvables. Cette année, il fallait avoir plus de 9 ans d'ancienneté dans le grade de SAENES classe supérieure pour espérer passer au tableau d'avancement.

Critères retenus:

- [ancienneté de grade de SAENES classe supérieure
- [ancienneté dans le corps
- [échelon, puis à échelon identique, ancienneté dans l'échelon.

Collègues promus

Nom/Prénom	Lieu d'exercice
MARTINEAU Pascale	DSDEN du Maine-et-Loire (49)
LE BOUEDEC Nadine	DSDEN de Loire-Atlantique (44)
GIRAUD Laurence	Lyc. Jean Moulin Angers (49)
PERRODEAU Anne	Université de Nantes (44)
RENAUD Nicolas	LP de Vinci - Montaigu (85)
BOURSIER Eric	Université d'Angers (49)
LE DREFF Isabelle	Rectorat de Nantes (44)
BOUTIN Isabelle	Lyc. Alcide d'Orbigny Bouaye (44)
ORVOEN Serge	IUT Laval (53)
DESION Sylvie	ESPE – Université de Nantes (44)
GASNIER Daniel	DSDEN du Maine-et-Loire (49)

7/ Liste d'aptitude aux fonctions de SAENES au titre de 2019

Le contingent pour l'académie de Nantes est de 13 promotions avec effet au 1er septembre 2019 pour 164 dossiers soit à peine 8 % de possibilités de promotion.

Nous avons pu consulter les dossiers le matin de la CAPA et établir une liste à proposer parmi les 164 dossiers, ce qui laisse peu de temps pour tous les lire.

La liste d'aptitude des ADJAENES aux fonctions de SAENES relève d'une savante alchimie entre l'ancienneté (un peu), la mobilité (beaucoup plus), l'avis du supérieur hiérarchique (également beaucoup plus) et du mérite vu selon les critères de l'administration (beaucoup) et l'avis des syndicats (un peu) !

Si les dossiers sont d'abord présentés aux représentants du personnel en fonction de critères objectifs (ancienneté de corps / 10 points pour chaque admissibilité concours A et B / grade / échelon/ ancienneté dans l'échelon/ départage sur date de naissance), c'est ensuite le contenu du dossier qui prime, et les critères sont très subjectifs. Le Secrétaire Général a précisé que les barèmes restent indicatifs et qu'il y a

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr

Internet <http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>

lieu en outre de rechercher un équilibre de promotion entre les différentes structures (Université, EPLE, Rectorat, DSDEN,...).

L'administration présente sa liste et les organisations syndicales interviennent en contre argument.

Pour l'Université de Nantes, aucun dossier n'a été retenu cette année au prétexte qu'il y avait déjà eu des promus les années précédentes selon le Secrétaire Général.

Concernant les dossiers de l'Université, un classement préalable a été voté à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE).

Pour les DSDEN et Rectorat, les chefs de division font un classement des dossiers en amont.

Commentaire CGT :

Pour la CGT, c'est bien le faible nombre de possibilités qui est pénalisant et il n'est pas question pour nous d'apporter un jugement de valeur sur le dossier d'un.e collègue en instance.

Nous savons également que tous les collègues ne sont pas traités à la même enseigne selon les services et établissements ; notamment l'attention que portera le supérieur hiérarchique à leur dossier ou sur les possibilités d'évolution qui ne sont pas les mêmes d'un poste à un autre. Dans les profils particuliers, par exemple, être formateur au CAFA est un critère qui est revenu plusieurs fois et semblait être apprécié par l'administration.

Nous invitons les collègues à être vigilants sur la qualité rédactionnelle dans l'élaboration de leur dossier et nous sommes disponibles pour aider et donner des conseils. Nous avons pu également constater que l'appréciation générale donnée par certains supérieurs hiérarchiques n'était pas toujours bien rédigée, argumentée et ne mettait pas en valeur le dossier de l'agent.

Collègues promus

Nom/Prénom	Lieu d'exercice
GUILLAUMIN Béatrice	Université d'Angers (49)
BLIN Vincent	Université du Maine (72)
LOUINEAU Cyril	DSDEN de Vendée (85)
DALMAZZO Ingrid	DSDEN du Maine-et-Loire (49)
JENNIN Sylvie	Rectorat de Nantes (44)
CHATEAU Caroline	Rectorat de Nantes (44)
GILBERT Vevika	CLG Tolstoï Le Mans (72)
LANDELLE Francette	CLG Trouvé Chauvel La Suze sur Sarthe (72)
PRIOU Marinette	CLG Bellestre Bouaye (44)
MERLAUD Liliane	CLG La ville aux Roses Chateaubriand (44)
CHRISTOFOLI Blandine	Lyc. De Lattre de Tassigny – La Roche/Yon (85)
QUERE Muriel	CLG Auguste Mailloux – Le Loroux Bottereau (44)
POTIER Nadège	CLG Piobetta – Aubigny Les Clouzeaux (85)

Liste Complémentaire : TESSIER Catherine au Lycée Louis Armand à Machecoul (44)

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

8/ Informations complémentaires

A noter qu'il y a une trentaine de SAENES stagiaires cette année dont la titularisation devra être validée lors de la CAPA mouvement de juin.

Le Secrétaire Général annonce 7 départs de l'Académie et 6 arrivées dans l'Académie.

9/ Questions diverses

La CGT est intervenue en demandant à ce que les documents fournis sur la plateforme en ligne AIDOP soient également donnés sous format papier le jour de la réunion, à l'instar de ce qui se pratique pour les enseignants. Ceci pour faciliter le travail et également en cas de problème de connexion à AIDOP.

Réponse du DRH : si les documents sont mis en ligne sur AIDOP, c'est pour réduire l'utilisation des documents papier et pour les problèmes de connexion à AIDOP, il ne faut pas hésiter à contacter le service d'assistance.

Commentaire CGT : L'exemplaire papier reste plus simple pour travailler notamment quand les dossiers sont volumineux, ce qui est le cas (près de 300 pages de documents). Résultat, c'est aux organisations syndicales d'imprimer elles-mêmes les documents. L'économie de papier, c'est surtout pour l'administration.

CAPA DES MUTATIONS

La prochaine CAPA SAENES (mutations) aura lieu le 4 juin 2019

Pour le suivi de votre dossier, n'hésitez pas à télécharger le dossier à l'adresse ci-dessous et à le renvoyer à vos représentants CGT.

<http://educationnantes.reference-syndicale.fr/2019/03/mouvement-academique-2019-des-personnels-administratifs-sociaux-de-sante-et-de-la-filiere-recherche-et-formation/>

Élections professionnelles 2018 : La CGT Educ'Action en progression :

Dans un contexte social tendu et une campagne gouvernementale d'attaque contre les services publics, vous avez été encore plus nombreux en 2018 à porter vos suffrages sur les candidats de la CGT et nous vous en remercions.

	2010			2014			2018		
	Voix	%	sièges	Voix	%	sièges	Voix	%	sièges
CGT	57	9,33 %	0	52	10,18 %	0	88	15,25 %	1

La CGT continuera à être porte-parole des personnels sur le terrain comme en instance en déclinant notre action à travers

- [des déclarations liminaires
- [la mise à l'ordre du jour de questions diverses en instances ou des demandes d'audience.
- [un compte-rendu commenté des instances dans lesquelles nous siégeons qui sera adressé à l'ensemble des personnels.

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr

Internet <http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>

Retrouvez toute l'information syndicale académique de la CGT sur
<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>



La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr

Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>